

prévoit pas pour l'amortir un peu, sera le désastre et le triomphe de l'anarchie et du communisme qui nous guettent. Il y a cinq ans, c'était un fait possible; c'est devenu un fait probable et le jour où il sera devenu un fait certain il sera trop tard pour penser à se reconnaître, à se ressaisir et à se décider aux sacrifices nécessaires.

Le parti libéral nous a toujours témoigné beaucoup de sympathie. La présence dans cette enceinte d'une vingtaine de jeunes députés libéraux et l'intention du Gouvernement de nous initier, de façon sérieuse et pratique, à l'administration de la chose publique dans notre pays prouve cette sympathie que le parti libéral ne nous a jamais ménagée. Il nous incombe donc maintenant de nous préparer sérieusement et de tâcher de la mériter dans la mesure du possible.

Les autres réformes que le Gouvernement se propose d'accomplir dans le domaine de l'économie sociale et politique; la formation d'une commission nationale et représentative qui devra surveiller la distribution du travail aux chômeurs et les allocations pour le secours direct; les modifications à la constitution canadienne de façon à l'adapter d'une manière plus étroite aux besoins actuels de la nation qui a grandi depuis trente ans, surtout quand les libéraux étaient au pouvoir, sont autant d'initiatives qui faciliteront dans une large mesure le retour à l'ordre et à l'équilibre. Et, une fois de plus, monsieur l'Orateur, on verra dans l'histoire qu'en 1935, comme en 1896 et en 1921, l'avènement au pouvoir du parti libéral, le vrai parti de la restauration, celui-là, a marqué le terme d'une période de malaise et le commencement d'une ère nouvelle de prospérité, de justice et de paix. Et c'est ainsi, monsieur l'Orateur, que les faits continuent à rendre hommage au talent, au bon sens, à l'esprit d'initiative de nos deux grands chefs: sir Wilfrid Laurier et le très honorable premier ministre actuel (M. Mackenzie King).

Votre patience, monsieur l'Orateur, exigeait sans doute un discours moins long et que tout autre que moi aurait pu dire beaucoup mieux et en moins de mots, mais certainement pas avec plus de bonne foi et de sincérité.

C'est dans ces sentiments que j'ai le plaisir et l'honneur d'appuyer la motion de mon distingué collègue de Parry-Sound.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je félicite très cordialement le proposeur (M. Slaght) de l'adresse et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Fournier), pour les discours dont ils ont charmé la Chambre cet après-midi. Les allusions généreuses du proposeur à l'endroit du chef de l'opposition et du chef des autres partis se conformaient à la meilleure tradition

[M. Fournier (Maisonnette-Rosemont).]

des praticiens de l'éloquence judiciaire; et l'honorable député qui l'a appuyé a prouvé par son discours qu'il a hérité d'un grand nom dans les milieux juridiques et que, la santé, la vigueur et l'occasion aidant, il jouera assurément un rôle considérable dans le service de l'Etat. Je n'ai pu me défendre d'une vive émotion en écoutant les allusions du proposeur aux gloires de sa circonscription. En effet, j'ai cru qu'il songeait à cesser d'y être un simple touriste pour établir sa résidence permanente à Parry-Sound ce qui, j'en suis sûr, réjouirait grandement tous ceux qui l'appellent leur député. Mais il est tombé dans une grave erreur, comme l'ont fait, du reste, nombre de députés au cours des quelques derniers mois. Non content d'affirmer que le Gouvernement avait une très grande majorité—majorité qui, j'ose prédire, finira par lui causer des embarras—il a ajouté que le ministère jouissait d'un appui sans exemple dans l'histoire du pays depuis la Confédération. Il n'a sûrement pas lu les rapports. Je me demande si l'honorable député se rend compte que le Gouvernement actuel, qui compte 171 adhérents dans une Chambre de 245 députés, a été placé où il est par moins de 35 p. 100 des hommes et des femmes canadiennes qui avaient le droit de vote le 14 octobre dernier. Je me demande s'il se rend compte que, d'après les chiffres fournis par le directeur général des élections, 5,917,387 personnes avaient le droit de voter en octobre dernier.

M. BRADETTE: Y compris les décédés et les inscrits en double.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y en avait pas.

La liste fut préparée le 1er mai, et c'est la plus parfaite que le pays ait eue depuis quelques années. De plus, de tous les électeurs du Canada, y compris les libéraux indépendants, 35 p. 100 seulement, hommes et femmes, ont voté en faveur du Gouvernement, qui compte 171 députés à la Chambre des communes. Voilà une anomalie qui ne peut subsister, ou bien ce sera la fin de la démocratie. On a dit fréquemment, en effet, que les majorités sont l'indice d'une saine démocratie, ou, en d'autres termes, que si le peuple ne manifeste pas sa volonté, il ne peut y avoir de démocratie sûre et durable. C'est un lieu commun. Voilà ce que nous lisons dans tous les manuels, ce que l'on dit sur tous les tréteaux. C'est la philosophie de la démocratie, et cependant, il n'en demeure pas moins que 171 membres de cette Chambre ne représentent que 35 p. 100 des électeurs qui avaient droit de suffrage en octobre dernier.

Ce n'est pas pour me plaindre que je tiens ce langage, loin de là, mais je veux montrer